

Directive Inondations ***Bassin Rhône-Méditerranée***

***Territoire à Risque Important
d'inondation (TRI) de Sète***

***Cartographie des surfaces
inondables
et des risques***

-
Résumé non technique

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
v1	09/096/2013	Edition du document
v2	11/12/13	Suite phase de consultation

Affaire suivie par

Danièle THERASSE
Tél. :04 34 46 62 13
Courriel : ddtm-ser-prnt@herault.gouv.fr

Rédacteur

DREAL RA
DDTM 34

Relecteur

Nicolas RASSON / SER – PRNT

Résumé non technique

• Le Territoire à risque Important d'Inondation de Sète

○ Définition et objectifs généraux du TRI

La sélection du Territoire à Risque Important d'inondation de Sète implique la mise en œuvre d'une stratégie concertée pour répondre à la Directive inondation.

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

31 TRI ont été arrêtés le 12 décembre 2012 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI, la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin en concertation avec les parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 31 TRI sélectionnés devront faire l'objet :

- d'ici fin 2013, d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire,
- d'ici fin 2014, de **stratégies locales** de gestion des risques d'inondation dont les objectifs et le périmètre devront être identifiés d'ici 2014. Ces dernières nécessiteront un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



Le territoire à risque important d'inondation a été sélectionné d'après les conséquences négatives susceptibles d'impacter son bassin de vie au regard de phénomènes prépondérants.

La sélection du TRI de Sète s'est appuyée en première approche sur l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 qui demande de tenir compte, a minima, des impacts potentiels sur la santé humaine et l'activité économique de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Ce premier diagnostic macroscopique fait ressortir les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) pour les 6 indicateurs du tableau ci-dessous.

	Impact sur la santé humaine			Impact sur l'activité économique		
	Population permanente en EAIP (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP	Emprise de l'habitat de plain-pieds en EAIP (m ²)	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP	Surface bâtie en EAIP (m ²)
Débordements de cours d'eau	33 949	39,5%	398 658	17 103	64,0%	2 083 475
Submersions marines	25 725	29,9%	267 639	17 394	65,0%	1 656 751

Le périmètre du TRI et ses caractéristiques spécifiques

Le périmètre du TRI de Sète, concentrant 7 communes, s'est constitué autour du bassin de vie du port de Sète.

Celui-ci a été précisé pour tenir compte :

- de la dangerosité des phénomènes de submersions marines,
- des débordements d'étangs sur certaines communes.
- des débordements des trois cours d'eau principaux sur certaines communes.

Le périmètre du TRI de Sète, concentrant 7 communes, s'est constitué autour du bassin de vie du port de Sète.

Celui-ci a été précisé pour tenir compte :

- de la dangerosité des phénomènes de submersions marines ;
- des débordements d'étangs sur certaines communes.

Ces phénomènes sont aggravés par :

- la pression démographique croissante en Languedoc-Roussillon et notamment sur ce territoire,
- la pression touristique saisonnière, jusque tard en saison, au moment des crues de type cévenoles.

o **Description du TRI et de ses principales caractéristiques**

Le TRI de Sète concerne le département de l'Hérault (34) et compte 7 communes, soumises aux aléas de submersion marine et de débordements de la Vène, de l'Étang de Thau et des Étangs palavasiens.

Il regroupe 88 116 habitants permanents. Sa population saisonnière s'élève à 75 703 habitants, soit 85,9 % du nombre total d'habitants permanents du TRI (données 2010).

Ses enjeux économiques sont liés à ses activités : :

- portuaires ;

- touristiques avec une capacité d'hébergement de plus de 50 000 personnes.

De plus, le bassin de vie sétois est caractérisé par un fort développement démographique et une forte pression urbaine, constituant donc une véritable poche d'enjeu.

- o **Phénomènes identifiés comme prépondérants pour la cartographie**

Le TRI de Sète est exposé à la submersion marine sur la partie littorale et à la submersion par les étangs littoraux ainsi qu'à des crues de type cévenol ou méditerranéen extensif d'intensité moyenne (crues rapides) pouvant se conjuguer avec des tempêtes marines.

Réseau hydrographique du département de l'Hérault

Le département de l'Hérault dispose d'un large réseau hydrographique, dont la Vène est identifiée pour ce TRI et est bordé en zone littorale par des étangs alimentés par ce réseau..

Ce TRI répertorie d'autres cours d'eau qui ne sont pas représentés dans ce cycle de la phase cartographique en raison de donnée partielle ou d'indisponibilité de la donnée.

Caractère partiel de la cartographie des cours d'eau pour ce cycle de la DI

Dans ce cycle de la mise en œuvre de la directive européenne, les phénomènes cartographiés sont les inondations par débordement du cours d'eau de la Vène. Compte tenu du délai très contraint pour réaliser cette phase cartographique, les cours d'eau secondaires n'ont pas pu être représentés. Ils le seront ultérieurement dans le cadre d'un prochain cycle de la directive, suivant leur importance et leur impact sur le TRI.

- La cartographie du TRI de Sète

- o **Objectifs généraux et usages de la cartographie**

La cartographie du TRI de Sète apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les débordements de certains cours d'eau et pour la submersion marine pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). De fait, elle apporte un premier support d'évaluation des conséquences négatives sur le TRI pour ces 3 événements en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques.

Elle vise en outre à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Toutefois, cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.

Enfin, il convient de rappeler que cette cartographie du TRI est partielle, en raison d'indisponibilité de la donnée sur les cours d'eau secondaires. En effet, tous les cours d'eau (dont les affluents) n'ont pas été étudiés, ce qui conduit à une analyse non exhaustive des enjeux sociaux et économiques sur l'ensemble du TRI. Dans le périmètre du TRI, les enjeux exposés (personnes et emplois notamment) lors d'une crue extrême pour tous les cours d'eau confondus, ont été rappelés précédemment (voir tableau ci-dessus).

o Synthèse des principaux résultats de la cartographie

La cartographie du TRI de Sète se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000^e pour :

- les débordements de cours d'eau et la submersion marine :
 - des cartes des surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen, extrême et moyen avec changement climatique pour le cas de la submersion marine) pour les débordements de la Vène ainsi que la submersion marine et la submersion par les étangs. Ces cartes présentent une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau, voire les vitesses d'écoulement,
 - une carte de synthèse des surfaces inondables des différents scénarios pour la submersion marine et les débordements des différents cours d'eau cartographiés,
 - une carte des risques d'inondation présentant les enjeux situés dans les surfaces inondables, par type d'aléa (débordement des cours d'eau ou submersion marine),
 - un tableau d'estimation des populations et des emplois exposés par commune et par scénario.

A l'échelle du TRI de Sète, la cartographie des risques d'inondation fait ressortir l'estimation des populations et des emplois présentée dans le tableau joint à l'atlas cartographique et synthétisée ci-après. Les populations et emplois exposés dans l'EAIP, en cas de crue extrême, pour tous cours d'eau confondus, sont également rappelés ci-après.

	Population permanente				Emplois			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa moyen avec changement climatique	Aléa extrême	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa moyen avec changement climatique	Aléa extrême
Débordement de cours d'eau	115	425	425	497	100	121	121	137
Submersion marine	3 451	7 537	16 577	25 155	980	6 062	12 618	17 422
EAIP débordement de cours d'eau	Aléa extrême				Aléa extrême			
	33 949				17 103			
EAIP submersion marine	25 725				17 394			

NB : La cartographie des risques d'inondation représente et décompte de manière partielle la population et les emplois exposés à l'aléa inondation par débordement de cours d'eau. En effet, elle se limite aux cours d'eau étudiés et retenus pour ce cycle de la DI. Les autres cours d'eau seront étudiés ultérieurement et cartographiés dans le cadre du prochain cycle de la directive européenne.



**Direction départementale
des territoires et de la mer
Hérault**
Bâtiment Ozone
Place Ernest Granier
CS 60556
34 064 MONTPELLIER CEDEX



DDTM 34